

PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL DE L'EPRA 2015

30 janvier 2015

SOMMAIRE

Introduction	1
A. Thèmes pour les sessions plénières	2
B. Groupes de travail	4
D'un coup d'œil : programme de travail annuel de l'EPRA pour 2015	6

Introduction :

Le programme de travail de l'EPRA vise à informer membres et parties prenantes extérieures des priorités et des activités prévues en 2015. Le Comité exécutif a rédigé ce programme à partir des suggestions des membres recueillies lors d'un appel formel à sujets. Les organisations partenaires et les parties prenantes ont également été invitées, de façon informelle, à faire part de leurs suggestions. Faisant suite à une phase de consultation de deux mois, le Comité exécutif a adopté le programme de travail le 30 janvier à Sarajevo.

Le programme de travail 2015 est construit autour de l'actuelle structure des réunions de l'EPRA, consolidant ainsi un format qui a bien fonctionné au cours des dernières années :

- Deux thèmes pour les sessions plénières : Ceux-ci abordent des sujets intéressant l'ensemble des membres, c'est-à-dire des problématiques occupant une place de choix à l'ordre du jour des débats européens ou ayant trait aux missions essentielles des régulateurs. Afin de garantir une continuité, les thématiques sont abordées lors des réunions de mai ET d'octobre. Les sous-thèmes spécifiques sont décidés avant chaque réunion ; le format est ordinairement celui d'une discussion de panel entre régulateurs, souvent associée à l'intervention d'un orateur du monde de l'audiovisuel ou d'un universitaire.
- Trois groupes de travail : Ceux-ci permettent des échanges plus pratiques et plus pointus. Deux d'entre eux sont des groupes « annuels » dont les sujets sont débattus lors des réunions de mai ET d'octobre. Le troisième groupe « ad-hoc » dont le sujet, choisi peu auparavant, sera traité lors d'une unique session, permet une plus grande flexibilité afin d'aborder des problématiques d'actualité récente. Le format peut varier : discussion de table ronde, présentation par un intervenant extérieur, présentations individuelles des membres ou bien un format mixte.

Le Comité a pris en compte les suggestions recueillies lors du processus de consultation ; il a tenté de satisfaire au mieux aux attentes dans ce programme de travail pour 2015 en conciliant les intérêts et les préoccupations des régulateurs issus de petits et de grands marchés, de l'UE et hors de l'UE.

L'édition 2015 se distingue par un souci de complémentarité avec les activités des autres réseaux, notamment de l'ERGA, afin d'éviter les duplications tout en encourageant les spécificités ainsi qu'un usage optimal des synergies. 2015 s'annonce comme une année stratégique avec l'exercice REFIT auquel sera soumis la directive SMA et marquera les 20 ans de l'EPRA ; le Comité souhaite donc proposer un projet cohérent dans son ensemble, qui aborde des problématiques clés.

Tout d'abord, dans le cadre de nos sessions plénières, nous élargirons nos horizons pour réexaminer l'objectif ultime de la politique audiovisuelle, à savoir **la garantie d'un écosystème pérenne pour les médias en Europe alliant viabilité économique au pluralisme et à la diversité des contenus**.

Dans un second temps, nous analyserons, par une démarche de groupe de travail annuel, l'impact des changements économiques et technologiques causés par l'ère numérique sur la **fourniture des contenus de service public** et les **communications commerciales audiovisuelles**.

Enfin, face aux mutations du paysage audiovisuel en pleine convergence et le réexamen annoncé du cadre réglementaire les régulateurs se devront d'être bien informés. C'est ainsi que nous proposons un groupe ad-hoc « **Les régulateurs et la recherche : vers une régulation fondée sur des données probantes** » pour mai 2015.

A. THÈMES POUR LES SESSIONS PLÉNIÈRES EN 2015

Du point de vue de la politique et de la réglementation audiovisuelle, 2015 promet d'être une année passionnante et bien remplie. A l'échelle européenne, dans le sillage des réponses à la consultation portant sur le Livre vert sur la convergence, la directive services de médias audiovisuels fera l'objet d'une évaluation « REFIT ¹ ». Outre la récente synthèse des contributions à la consultation sur le rapport du Groupe de haut niveau sur la liberté des médias et le pluralisme ², les premiers résultats de l'application de l'outil MPM de mesure du pluralisme des médias dans un premier groupe de pays viennent d'être rendus publics ³. Par ailleurs, dans le prolongement de la consultation publique sur la révision des règles du droit d'auteur de l'Union européenne, les conclusions récentes du Conseil invitent également la Commission à présenter les propositions nécessaires pour continuer à moderniser le cadre du droit d'auteur de l'UE à la lumière de l'évolution numérique ⁴.

En ce qui concerne le Conseil de l'Europe, le Comité directeur sur les médias et société de l'information (CDMSI ⁵) a récemment décidé de créer des comités de rédaction sur le pluralisme et la transparence de la propriété des médias.

Sur le plan international, alors que les Objectifs du Millénaire pour le développement arrivent à échéance en 2015, l'UNESCO avance des arguments pour expliquer pourquoi la communauté internationale se doit de reconnaître le lien entre médias libres, pluralistes et indépendants, et le développement durable ⁶.

Du point de vue de l'EPRA, 2015 s'annonce comme une année particulière car elle marquera les 20 ans de notre plate-forme de coopération. Mais plutôt que de regarder en arrière, nous vous invitons à aborder des thématiques en rapport avec l'avenir du secteur de l'audiovisuel à la lumière des mutations technologiques et de l'évolution des marchés. Le Comité propose donc d'élargir nos horizons pour réexaminer l'objectif ultime de la politique audiovisuelle, à savoir **comment garantir un écosystème pérenne pour la création et la distribution des contenus audiovisuels en Europe alliant viabilité économique au pluralisme et à la diversité des contenus**.

SESSION PLÉNIÈRE 1 : Comment garantir un écosystème pérenne pour la création et la distribution des contenus audiovisuels en Europe ?

Se fondant sur l'importance de disposer d'une base créative florissante en Europe, la première thématique examinera des moyens d'assurer un écosystème pérenne pour la création et la distribution des contenus audiovisuels et les différents rôles que les régulateurs peuvent jouer dans le processus.

- Une session au printemps à l'automne mettra l'accent sur les aspects relatifs à la consommation et la distribution des contenus audiovisuels en Europe et traitera, entre autres, des questions touchant à la fragmentation des marchés et à l'accès aux plates-formes et aux contenus pour les utilisateurs et les fournisseurs de services. Elle se penchera sur les mutations tant en matière de distribution que de consommation déclenchées par les mutations technologiques et l'évolution des marchés et analysera le rôle que les instances de régulation jouent en mettant en évidence les nouveaux modes de consommation et de distribution, et en garantissant un accès équitable aux contenus et aux plates-formes.
- Une session à l'automne sera axée sur la problématique de l'offre de contenus audiovisuels européens et s'intéressera notamment aux questions de production indépendante, des modèles de financement et des mécanismes de soutien et d'incitation en faveur des contenus européens, nationaux, régionaux ou

¹ REFIT : programme pour une réglementation affûtée et performante : http://ec.europa.eu/smart-regulation/index_fr.htm

² <https://ec.europa.eu/digital-agenda/en/news/summary-replies-public-consultation-independent-report-high-level-group-media-freedom-and>

³ <http://monitor.cmpf.eui.eu/news/cmpf-publishes-mpm2014-report/>

⁴ http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/educ/145950.pdf

⁵ http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/media/CDMSI/default_en.asp

⁶ http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/news/free_media_post_2015.pdf

locaux. La session sera l'occasion d'inviter les parties prenantes du secteur audiovisuel à présenter les tendances et les enjeux actuels. Elle mettra également l'accent sur les rôles que les autorités de régulation sont amenées à jouer (du suivi de la mise en œuvre par les fournisseurs de services des obligations, à l'encouragement actif à la création en coopération avec d'autres parties prenantes) en faisant l'inventaire des différents outils à la disposition des ARN et en mettant en lumière les meilleures pratiques existantes.

SESSION PLÉNIÈRE 2 : Comment garantir le respect du pluralisme des médias et la diversité des contenus ?

Partant de l'hypothèse que « *le pluralisme des médias et la diversité du contenu des médias sont essentiels au fonctionnement d'une société démocratique et sont les corollaires du droit fondamental à la liberté d'expression et d'information tel que garanti par l'article 10 de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales*⁷ » et faisant écho à la fructueuse session plénière de l'EPRA d'octobre 2013 à Vilnius⁸, la seconde thématique annuelle se penchera sur les **différentes façons de garantir, et d'évaluer, le respect du pluralisme des médias et la diversité des contenus audiovisuels dans un environnement convergent** en mettant l'accent sur l'implication des autorités de régulation dans le processus.

- Une session au printemps permettra de faire l'inventaire des initiatives récentes et en cours visant à évaluer le niveau de pluralisme dans les médias. Elle se penchera sur des exemples de mesure de la diversité de l'offre d'une part, mais aussi de l'exposition des contenus d'autre part, afin de constater dans quelle mesure la diversité de l'offre et des contenus se traduit effectivement par une consommation de programmes plus diversifiée. Quelle méthodologie est la plus appropriée ? Les services en ligne devraient-ils être inclus dans ces évaluations ? Comment mesurer le rôle joué par les intermédiaires numériques ? Quels sont les enjeux du nouvel écosystème de l'information ? Quel changement de paradigme journalistique avec l'avènement de l'information en ligne ?
- Une session à l'automne analysera la boîte à outils de la régulation et de la réglementation visant à garantir une diversité des sources et des contenus, tels que le contrôle de la propriété des médias, les dispositifs en matière de concentration, les règles de must-carry, la politique d'octroi de licences, les obligations en matière de contenus ou les dispositions en matière de transparence sans oublier la neutralité de l'Internet. Elle mettra en évidence des exemples de bonnes pratiques ; examinera l'équilibre à trouver avec la liberté éditoriale et débattrà de l'adéquation entre le régime actuel, associant mesures favorisant le pluralisme structurel, la diversité des contenus et la transparence, avec l'objectif poursuivi, et notamment dans quelle mesure les systèmes en place contribuent à la formation d'un public mieux informé, dans un paysage audiovisuel numérique en constante expansion.

B. GROUPES DE TRAVAIL POUR 2015

Cette année, en accord avec notre thématique globale axée sur la prospective, nous proposons d'analyser, dans le cadre d'une démarche de groupe de travail à l'année, l'impact des changements économiques et technologiques causés par l'ère numérique sur la **fourniture des contenus de service public** et les **communications commerciales audiovisuelles**.

⁷ Recommandation CM/Rec(2007)2 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le pluralisme des médias et la diversité du contenu des médias
<https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM/Rec%282007%292&Language=lanFrench&Ver=original&Site=COE&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864>

⁸ <http://www.epra.org/attachments/vilnius-plenary-session-2-assessing-plurality-in-an-online-world-introduction>

1. GT1 : la fourniture de contenus de service public dans un environnement multiplateforme (Groupe annuel se réunissant deux fois)

La fourniture de contenus de service public joue un rôle crucial en ce qui concerne le pluralisme, la diversité et la citoyenneté. Faisant écho à la deuxième séance plénière, et en s'appuyant sur les discussions fructueuses qui ont eu lieu lors de la session plénière à Cracovie, en mai 2013⁹, le groupe de travail annuel portera sur la problématique liée à la **fourniture de contenus de service public dans un environnement multiplateforme**. Le groupe abordera la définition de la radiodiffusion de service public à l'ère de la convergence et de « l'hyper choix », la façon dont les médias publics et privés peuvent coexister, traitera de la visibilité et de la prééminence des contenus de service public sur les plateformes hybrides, ainsi que des questions relatives à la production, la concurrence, sans oublier l'implication des ARN dans l'évaluation des missions de service public et la conduite de « tests de valeur publique ».

- La réunion du groupe de travail au printemps mettra l'accent sur la définition de la mission de service public à l'ère numérique, ainsi que sur les questions relatives au financement, aux limites et aux opportunités. Il passera en revue les différents modèles existants, informera des récents changements intervenus au niveau national et sur le rôle joué par les instances de régulation. Quelles sont les nouvelles façons de remplir les missions de service public ? Quelles sont les réussites ? Qu'en est-il de la situation actuelle des médias de service public dans les pays en transition ?
- La réunion du groupe de travail à l'automne, intitulée provisoirement « de l'obligation de transport à l'obligation d'être trouvé », traitera de la visibilité et de la prééminence des contenus de service public sur les plateformes hybrides (y compris les portails, les pages d'accueil et les guides électroniques de programmes), une problématique identifiée par le récent rapport sur la télévision connectée du Parlement européen¹⁰ comme « l'une des questions centrales de la télévision connectée » et « une question essentielle pour la protection du pluralisme ».

2. GT2 : Les communications commerciales audiovisuelles - Tendances et enjeux (Groupe annuel se réunissant deux fois)

De longue date, la régulation de la publicité a été un « sujet fétiche » de l'EPRA car il s'avère particulièrement adapté à l'échange d'expériences et de meilleures pratiques entre les organisations membres. Quand le projet de modernisation de la Communication interprétative de la Commission sur la publicité ne s'est finalement pas concrétisé, le sujet a disparu du radar de l'EPRA pendant un certain temps. Cela fait déjà plus de deux ans que l'EPRA a débattu pour la dernière fois¹¹ de questions relatives aux communications commerciales audiovisuelles. Avec la reprise des discussions autour du possible réexamen des dispositions relatives à la CAC dans la directive SMA, il est à présent opportun de rétablir le dialogue entre régulateurs sur l'application des règles actuelles et de passer en revue les nouvelles stratégies et techniques publicitaires, telles que le profilage de consommateurs, ou les stratégies multi-écrans et leur impact sur la régulation.

• Session 1: Nouvelles tendances et enjeux - Le point sur la publicité

La session de printemps se concentrera sur les questions de publicité et examinera les difficultés d'application de la terminologie actuelle de la réglementation tout en prenant en compte les nouvelles tendances et les enjeux. Les restrictions sur les différents genres de programmes sont-elles toujours valides ? Quel est leur effet ? Est-il difficile de définir les genres ? Les concepts d'autopromotion et de promotion croisée sont-ils clairs ? Quelles sont les pressions financières sur les radiodiffuseurs qui respectent les règles ? Quelles sont les préoccupations dont les parties prenantes ont fait part aux autorités de régulation ? Quelles nouvelles stratégies et techniques publicitaires, telles que le profilage de consommateurs ou les stratégies multi-écrans ? Quel est leur impact sur la régulation ?

⁹ <http://www.epra.org/attachments/krakow-session-2-psm-in-a-connected-environment-background-document>

¹⁰ <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A7-2013-0212+0+DOC+XML+V0//FR>

¹¹ Session plénière de mai 2012 à Portoroz: <http://www.epra.org/attachments/portoroz-plenary-2-the-future-of-commercial-communications-introduction>

- **Session 2 : Nouvelles tendances et enjeux - Le point sur le placement de produit**

La session d'automne sera axée sur l'intégration de la communication commerciale dans les contenus et envisagera les difficultés d'application de la terminologie actuelle de la réglementation tout en faisant le point sur les nouvelles tendances et les enjeux. Le groupe discutera des derniers cas de placement de produit, de l'échange de bonnes pratiques sur l'interprétation et la mise en œuvre de concepts tels que « la mise en avant injustifiée° » et « °valeur non négligeable° ». Quelles sont les nouvelles stratégies et techniques visant à intégrer la communication commerciale plus étroitement dans les contenus ? Quel est l'impact sur la régulation ?

3. GT3 : Groupes de travail « ad-hoc »

(Deux groupes se réunissant une seule fois)

Le troisième groupe de travail abordera des thèmes ad-hoc à l'occasion des réunions de Berne et de Bucarest. Pour la session de printemps à Berne, nous proposons le groupe « ad-hoc » suivant :

- **Les régulateurs et la recherche : vers une régulation fondée sur des données probantes**

Ce groupe « ad hoc » sera consacré à un sujet qui, bien qu'étant d'intérêt pour toutes les autorités de régulation, n'a jusqu'ici jamais été abordé par l'EPRA, à savoir la question de la collecte et de l'analyse de données probantes permettant aux instances de régulation de nourrir leur réflexion pour mieux atteindre les objectifs de la régulation. Dans le contexte d'un environnement médiatique de plus en plus complexe et étant donné le manque de transparence de certaines données clés, quels sont les besoins en matière de recherche des autorités de régulation° ? Quels sont les avantages et les inconvénients de la recherche conduite en interne et d'une approche externalisée° ? Comment financer la recherche dans un contexte de coupes budgétaires ? Le groupe examinera meilleures pratiques et méthodologies de recherche, les partenariats avec les universités, les systèmes de chercheurs en résidence, la collaboration avec les instituts de mesure d'audience et les consultants.

La décision relative au sujet du groupe « ad-hoc » de l'automne sera prise au printemps 2015 afin d'être en mesure de rester réactif à l'actualité de l'audiovisuel.

D'UN COUP D'OEIL : PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'EPRA POUR 2015

REUNION DU PRINTEMPS 2015 : Berne, 13-15 mai

A l'invitation conjointe de [l'Office Fédéral de la Communication \(OFCOM\)](#) et de [l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision](#).

SESSION PLENIERE I :

THEMATIQUE : Comment garantir un écosystème pérenne pour la création et la distribution des contenus audiovisuels en Europe ?

POINT FOCAL : *La consommation et la distribution des contenus audiovisuels*

SESSION PLENIERE II :

THEMATIQUE : Comment garantir le respect du pluralisme des médias et la diversité des contenus ?

POINT FOCAL : *Initiatives récentes visant à évaluer le niveau de pluralisme dans les médias*

GROUPE DE TRAVAIL 1 :

La fourniture de contenus de service public dans un environnement multiplateforme: *Le point sur les missions de service public et les questions relatives au financement*

GROUPE DE TRAVAIL 2 :

Les communications commerciales audiovisuelles, tendances et enjeux : *Le point sur la publicité*

GROUPE DE TRAVAIL 3 (AD-HOC) :

Les régulateurs et la recherche : vers une régulation fondée sur des données probantes

REUNION D'AUTOMNE 2015 : Bucarest, 28-30 octobre

A l'invitation du Conseil national de l'audiovisuel de la Roumanie (à confirmer)

SESSION PLENIERE I :

THEMATIQUE : Comment garantir un écosystème pérenne pour la création et la distribution des contenus audiovisuels en Europe ?

POINT FOCAL : *L'offre de contenus audiovisuels européens*

SESSION PLENIERE II :

THEMATIQUE : Comment garantir le respect du pluralisme des médias et la diversité des contenus ?

POINT FOCAL : *La boîte à outils réglementaire visant à garantir une diversité des sources et des contenus*

GROUPE DE TRAVAIL 1 :

La fourniture de contenus de service public dans un environnement multiplateforme : de l'obligation de transport à l'obligation d'être trouvé

GROUPE DE TRAVAIL 2 :

Les communications commerciales audiovisuelles, tendances et enjeux - Le placement de produit

GROUPE DE TRAVAIL 3 (AD HOC) : Sujet décidé au printemps 2015

Vous avez des commentaires sur ce programme ?

Vous souhaitez contribuer en tant qu'orateur ou paneliste ?

Prière de contacter le Secrétariat de l'EPRA à l'adresse suivante : machet@epra.org